



Conseil Municipal

Jeudi 25 novembre 2021 – 20h

- Salle du Conseil – Mairie-

Présents

Sébastien Marie - Pauline Lachiver-Kergoat - Marie Robail - Laurent Fontanier - Christelle L'Huriec - René Chever - Pascal Moguérou - Baptiste Messenger - Annick Guillerm - Thomas Gall - Aline Coat - Delphine Sauban - Stéphanie Morvan- Maëldan Corre

Absente Amandine Gourvès

Informations diverses

- contexte sanitaire : retour à l'ancien protocole pour les conseils municipaux : quorum du 1/3 des élus au lieu de la 1/2, 2 procurations possibles par personne. Les conseils ne sont plus obligatoirement en mairie (pour avoir une salle plus grande)
- Le compromis de vente a été signé pour le nouveau restaurant bistronomique au Relecq, ouverture prévue en juin 2022
- suspension du projet de turbine électrique au Relecq par le département (alimentation de l'ensemble du site du Relecq en électricité)
- nouvelle date de distribution des plaques de numérotation : mardi 14 décembre en mairie de 16h30 à 20h

Ordre du jour

1) Information sur projet implantation antenne mobile BOUYGUES sur terrain communal

Monsieur Bernard Bellegarde de la société SPIE, chargé d'étude pour les installations Télécom, présente le projet d'antenne relais Bouygues-SFR au lieu-dit le Guillec à côté du château d'eau. L'emplacement est idéal car loin des habitations, dans un secteur reculé. L'idée de l'Etat est de couvrir l'ensemble du territoire français (zones blanches). La covid a accéléré les choses (grandes villes désertées, télétravail, développement de réseau de téléphonie, d'internet, de data)... L'antenne fera 30 mètres de hauteur, sur une surface au sol de 63m² et permettra de renforcer le réseau téléphonique mobile sur le bourg et de couvrir certaines des zones blanches à l'ouest de la commune. La redevance annuelle versée à la commune s'élève à 6 000€. La 4 G sera déployée dès l'installation, la 5G sera implantée sur ce fameux pylône mais ne sera pas opérationnelle tout de suite. L'opérateur SFR y sera installé aussi et les 30 mètres permettront aux autres opérateurs de s'y mettre aussi. La société explique que l'antenne sera orientée vers le bourg, la zone où l'on capte déjà très bien Le but de la demande de l'installation de l'antenne au château d'eau était justement de couvrir les zones blanches, Débat tendu sur le sujet. Une étude radio a été réalisée par la société : tous les villages à l'Est (Kernelecq, Pen Ar Prajou, Kerguz, Keryel, Le Mengleuz) seraient couverts sauf Le Relecq, en téléphonie mobile (mais pas en internet). Pourquoi l'antenne serait orientée ainsi ? Pour avoir le maximum de couverture réseau (objectif 90%). Est-ce que cette orientation est négociable ? Question à poser à l'ingénieur radio (/ ne couvre pas assez de clients). Pylône



6, place de la Mairie - 29410 PLOUNEOUR-MENEZ Tel. 02 98 78 01 17
E-mail : mairie@plouneour-menez.bzh



tubulaire vert pour réduire au maximum l'empreinte visuelle.
Accord sur l'installation de l'antenne : 11 voix pour et 3 abstentions,

2) Syndicat Mixte du Haut-Léon : Dissolution au 31/12/2021

Validation de l'avis voté il y a 3 mois (il est maintenant au sein de GEMAPI à Morlaix Communauté).
Validation de la dissolution du syndicat à l'unanimité.

3) Morlaix Communauté

□ Convention travaux eaux pluviales secteur de la Caserne et rue de la Libération

2 montants de chantiers à valider

COLAS 360 000 euros : 50% avec Morlaix Communauté : 180 000 euros à la charge de la commune

ARENA 46 000 euros : 50 % avec Morlaix Communauté : 23 000 euros à la charge de la commune
Cette convention concerne des travaux quasiment finis (souterrains) et est votée à l'unanimité (juste la convention les montants ont déjà été votés).

□ Approbation rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées au 01/01/2020

Chantier à 360 000 euros (eaux pluviales) : fond de concours (partie réglée par la commune représente 50%)

Dans les 180 000 euros de Morlaix Communauté, celle-ci finance 90 000 euros avec des emprunts, les 90 000 euros restants sont une mutualisation par une attribution de compensation de toutes les communes de Morlaix Communauté.

La compensation de Plounéour- Menez s'élève à 1 397 euros. (Montant calculé en fonction du nombre d'habitants, et du linéaire de tronçons d'eaux pluviales transférées depuis le transfert des eaux à Morlaix Co 2020-2021-2022 : clause de révision en 2023). C'est cette façon de fonctionner qui est votée à l'unanimité.

□ Prolongation convention autorisation du droit des sols

En application des dispositions de l'article R.423-15 du code de l'urbanisme, Morlaix Communauté a créé en 2015 un service Application du Droit des Sols (ADS) afin de pallier au désengagement de l'État en matière d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. La commune de Plounéour-Ménez a alors décidé de faire appel à ce service. Afin d'éviter la caducité de la convention passée entre la commune et Morlaix Communauté et permettre de réinterroger les modalités de fonctionnement et le périmètre de ce service, le Conseil Municipal a autorisé fin 2020 une prolongation de cette convention jusqu'au 16 janvier 2022.

La finalisation des réflexions sur les évolutions possibles et souhaitées de cette prestation proposée aux communes nécessite toutefois un délai supplémentaire, l'objectif de Morlaix Communauté étant de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions dans un délai de 6 mois. Pour ce faire il est proposé au Conseil Municipal de prolonger la durée de la convention actuelle d'un an au maximum, soit jusqu'au 16 janvier 2023. Vote à l'unanimité.

4) Voirie

Attribution du marché travaux de voirie 2021

Portion de voirie entre « Dividou et Saint Divy » (la portion prévue de St Divy au Penhoat a été décalée à cause de l'installation de la fibre). Choix de partir sur une autre portion plutôt que d'annuler le projet.

Marché public : proposition de retenir l'entreprise Colas pour 38 169,60 euros (46 740,96 euros pour Eurovia, Colas avec une autre variante 40 521,60)

vote à l'unanimité

Adhésion au groupement de commandes Morlaix Communauté à partir de 2022

Regroupement des **travaux de voirie** divers avec plusieurs communes pour avoir plus de poids de négociation. (Cela ne nous empêche pas si l'on souhaite de faire des devis comparatifs à titre individuel et de ne pas commander par le groupement)

Adhésion votée à l'unanimité moins une abstention

Dans cette commission, chaque commune aura 2 élus qui siègent aux commissions d'appel d'offres. Proposition de Maeldan en titulaire et Sébastien en suppléant

5) Autorisation signature convention accord-cadre fournitures diverses avec la ville de MORLAIX

Même type de groupement pour tout le reste (vêtements, huiles, bois, plomberie.....) mais avec la ville de Morlaix et non Morlaix Communauté.

Là encore rien n'empêche d'acheter seul ailleurs. (Pas que du local mais de toute façon dans les marchés publics le moins cher l'emporte).

Votée à l'unanimité. Mêmes membres de la commission.

6) Dotation Equipement des Territoires Ruraux

Gymnase communal

Ancien gymnase : estimatif de 240 000 euros de travaux (désamiantage, toit, changement des lampes, portes...). La destruction du gymnase vaudrait environ 200 000 euros : choix rapide. Il est, aujourd'hui, demandé au conseil municipal d'approuver le plan de financement de cette opération de rénovation de l'ancien gymnase et d'autoriser le Maire à demander une subvention DETR 2022 sur un montant de travaux estimé à 240 000.00 € H.T. Voté à l'unanimité

Médiathèque

Rappel : dans le cadre de l'appel à projets pour lequel la commune a été lauréate en 2017, l'opération N°5 prévoit la rénovation d'un bâtiment communal (en l'occurrence l'ancienne école située à l'arrière de la mairie) en Médiathèque. En 2021, le projet a avancé puisqu'il est prévu d'y intégrer, en plus, un tiers lieu permettant des usages multiples (notamment un Fablab pour l'Atelier en Santé). La dernière estimation des architectes du CAUE se monte à 499 000€HT (Travaux + Maîtrise d'œuvre). Il est prévu en 2022 de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre pour réaliser les études et lancer les appels d'offre des marchés de travaux.

Par délibération du 9 décembre 2020, le Conseil Municipal a déjà adopté l'opération.

Il est, aujourd'hui, demandé au conseil municipal d'approuver le nouveau plan de financement de cette opération qui prévoit un montant de travaux de 499 000 €HT, maîtrise d'œuvre comprise, et un financement de 111 155€ FNADT (1ere subvention obtenue pour le projet il y a un an), un



subvention de 99 800€ pour la DETR2022, une subvention du CPRB et le solde à la charge de la commune par autofinancement et emprunt.

Vote qui permet au Maire de présenter le dossier de demande de subvention de DETR2022 pour la rénovation de ce bâtiment communal intégrant la mise aux normes d'accessibilité ainsi que des travaux liés aux économies d'énergie. Médiathèque + tiers lieu (fab lab des médecins + tiers lieu pour les associations)

Demande aujourd'hui d'une subvention de 99 000 euros (ce qui ferait déjà près de 40% pour le moment entre les 2).

Demande de subvention votée avec 2 abstentions

7) Personnel

□ Suppression/ Création de postes au 01/01/2022

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet remplacé par un poste d'adjoint technique à temps complet
votée l'unanimité

□ Mise à jour du tableau des emplois

Conséquence directe : au 26/11 le tableau des emplois mentionne 4 postes d'adjoints techniques au lieu de 3 et 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Votée à l'unanimité

8) Subvention Art Ring

Collectif d'artistes basé à Plourin les Morlaix qui réalise une création dans le pays de Morlaix en 2022 dont 8 œuvres d'art pérennes à Plounéour-Ménez qui suivront le cours du Queffleuth (mises en place printemps-été 2022). Sollicite un montant de 500 euros par la commune (création d'un chemin artistique côté Relecq). Plourin Les Morlaix propose 300 euros. Proposition de s'aligner sur le même montant de 300 euros (avec utilisation de temps en temps de la résidence d'artistes). (Ils ont déjà fait un parcours 1 à Morlaix).

(Autres partenaires : Plourin Les Morlaix, Morlaix, Plougonven, Morlaix Co, Département, PNRA, Région, DRAC, Sénat, Assemblée Nationale, Chemin du patrimoine (Abbaye du Relecq).

Subvention votée avec 4 abstentions et 10 voix pour

9) Prise en charge frais de mission, déplacements élus locaux, bénévoles associatifs

Associatif (bibliothèque, CCAS uniquement). À chaque mandat il faut faire la demande. Jusque-là tout était à la charge des élus (sans vote, aucun déplacement pris en charge...)

CCAS devra voter la même délibération

10) Décision modificative budgétaire

La poste : - 13 500,00 euros

Aménagement du bourg : + 9000 euros

frais d'études - 2100 euros

autres + 6600 euros

11) Questions diverses

Suppression feux tricolores de la Caserne (question posée par René Chever)

- risque d'accidents corporels (notamment piétons)

- difficulté pour ceux venant du Relecq de passer au vu de la circulation

(est-il possible après coup de remettre les feux par la suite en cas de problèmes sans les feux)?

Rapport ingénieurs sécurité 2019: visibilité bonne, insertion des routes secondaires sans difficulté (de 10 à 30 secondes). Plateau suspendu plus haut que celui de Pleyber-Christ : casse de vitesse, (flux 800 voitures heure le permet), cédez le passage suffit (avec lignes au sol) fourreaux gardés en terre si on veut remettre les feux un jour. Lors du congrès des Maires, vu passage piétons matérialisé par une couleur différente des autres et par 2 panneaux incorporés de LED (quand piétons, animaux... passent le panneau s'allume)... Le cédez le passage de Guirhoël sera avancé au ras de la route (après enlèvement du puits et avancé jusqu'au tapis surélevé).

Rédigé par Aline COAT

Validé par Sébastien MARIE le 1/12/2021

P. 3/3



6, place de la Mairie - 29410 PLOUNEOUR-MENEZ Tel. 02 98 78 01 17
E-mail : mairie@plouneour-menez.bzh

